



Conseil d'administration

347^e session, Genève, 13-23 mars 2023

Section du programme, du budget et de l'administration

PFA

Segment relatif aux audits et au contrôle

Date: 20 février 2023

Original: anglais

Septième question à l'ordre du jour

Rapport du Comité consultatif de contrôle indépendant

Objet du document

Le présent document contient le quinzième rapport annuel du Comité consultatif de contrôle indépendant, qui porte sur la période allant de février 2022 à janvier 2023, pour discussion et orientation (voir le projet de décision au paragraphe 4).

Objectif stratégique pertinent: Sans objet.

Principal résultat: Résultat facilitateur B: Un leadership renforcé et une meilleure gouvernance.

Incidences sur le plan des politiques: Aucune.

Incidences juridiques: Aucune.

Incidences financières: Aucune.

Suivi nécessaire: Le Bureau rendra compte au comité de la suite donnée aux recommandations formulées dans le rapport joint au présent document.

Unité auteur: Comité consultatif de contrôle indépendant (CCCI).

Documents connexes: [GB.341/PFA/8](#); [GB.344/PFA/8\(Rev.1\)](#).

1. Conformément à son mandat ¹, le Comité consultatif de contrôle indépendant a mené ses travaux de février 2022 à janvier 2023 dans le cadre de réunions régulières et de réunions ad hoc tenues, en 2022, du 7 au 9 mars, du 23 au 25 mai, du 14 au 16 septembre et le 4 octobre, et, en 2023 du 25 au 27 janvier. Les réunions de mai et de septembre 2022, à Genève, ainsi que celle de janvier 2023, à Bangkok, ont eu lieu en présentiel, et celles de mars et d'octobre 2022 se sont déroulées en ligne.
2. Le comité était composé des membres suivants:
 - M^{me} Malika AÏT-MOHAMED PARENT (France/Suisse)
 - M. Gonzalo CASTRO DE LA MATA (Pérou)
 - M. Marcel JULLIER (Suisse)
 - M. Verasak LIENGSIWAT (Thaïlande)
 - M^{me} Marian McMAHON (Canada)
3. Le Directeur général transmet ci-joint au Conseil d'administration, pour examen, le quinzième rapport annuel du comité.

▶ **Projet de décision**

4. **Le Conseil d'administration prend note du quinzième rapport annuel du Comité consultatif de contrôle indépendant annexé au document GB.347/PFA/7 et demande au Bureau de tenir compte des orientations formulées.**

¹ GB.341/PFA/8, annexe II, approuvé par le Conseil d'administration à sa 341^e session (mars 2021).

► Appendice

Quinzième rapport annuel du Comité consultatif de contrôle indépendant

Résumé

Le Comité consultatif de contrôle indépendant (ci-après, le «CCCI» ou le «comité») présente au Conseil d'administration son quinzième rapport annuel, qui porte sur les travaux qu'il a menés de février 2022 à janvier 2023. Le format et les méthodes ont été adaptés aux différents projets entrepris par le comité.

Le comité félicite le Directeur général et son prédécesseur ainsi que leurs équipes de direction respectives d'avoir appliqué le plan de continuité des opérations et de gestion de crise face aux difficultés persistantes liées à la pandémie. Il note que le Bureau a ainsi pu poursuivre ses activités et répondre aux besoins des mandats dans différents milieux de travail.

Le comité a pu s'acquitter de toutes les fonctions essentielles qui lui incombent au titre de son mandat en organisant des échanges plus fréquents en complément de son programme de réunions ordinaires. Il a également procédé à une évaluation technique approfondie des huit dossiers de candidature reçus pour le poste de Commissaire aux comptes de l'OIT pour la période 2024-2027. En octobre 2022, un résumé de cette évaluation a été transmis au jury de sélection établi par le Conseil d'administration.

Le comité a pris note des améliorations apportées aux politiques et aux processus ainsi que des résultats obtenus au cours de l'année, à savoir, notamment: *a)* la présentation, dans les délais impartis, des états financiers consolidés de 2021 et la réalisation d'un audit externe ayant abouti à une opinion d'audit non modifiée; *b)* le contenu détaillé de la déclaration relative au contrôle interne pour l'année 2021 établie par le Directeur général et la méthode qui a régi son élaboration; *c)* le travail accompli dans les domaines de la gestion des risques et de la gestion de la continuité des activités; *d)* la poursuite de l'élaboration d'un modèle en six étapes pour le recensement des compétences qui doit avoir lieu à l'échelle du Bureau et l'accélération prévue de ces travaux en 2023 pour les groupes prioritaires; *e)* les progrès réalisés dans la diffusion d'un diagramme servant de guide visuel des procédures relatives au signalement des actes répréhensibles, aux enquêtes et au suivi des cas avérés, le but étant de promouvoir la transparence et d'encourager le signalement des actes répréhensibles; et *f)* la réalisation du premier examen indépendant par des pairs du fonctionnement d'un comité de contrôle des Nations Unies, qui a permis de conclure au respect du mandat du comité et des bonnes pratiques définies par le Corps commun d'inspection. Des pistes d'améliorations sont exposées en détail ci-après.

Le comité a formulé les recommandations suivantes:

Recommandation 1: Le CCCI recommande que la direction tienne compte des recommandations de la Commissaire aux comptes, notamment celles concernant les stratégies, politiques et procédures relatives à l'exécution des programmes et à l'efficacité opérationnelle, lors de l'examen de la mise en œuvre des résultats stratégiques 6 et 7 du programme et budget pour 2020-21. Les recommandations concernant les points à améliorer recensés dans le cadre de l'examen des accords d'exécution et des systèmes de contrôle dans les bureaux de pays devraient également être appliquées sans tarder.

Recommandation 2: Le CCCI encourage la direction à mener à bien le plan d'action décrit dans la Déclaration relative au contrôle interne concernant le renforcement des responsabilités et des capacités pour l'obtention de résultats dans le cadre des programmes/projets. Il conviendrait par

ailleurs de poursuivre la modernisation des outils de gestion du risque institutionnel et d'organiser davantage de formations.

Recommandation 3: Le comité encourage la direction à mener à bien le recensement des compétences des groupes prioritaires en 2023, comme prévu. Le comité est convaincu que les résultats de cet exercice seront utiles à la mise en œuvre de la Stratégie de l'OIT en matière de ressources humaines (2022-2025) et du plan d'action pour l'apprentissage qui lui est associé.

Recommandation 4: La direction devrait veiller à ce que l'Unité d'enquête et d'inspection du Bureau de l'audit interne et du contrôle dispose d'effectifs adéquats qui lui permettent de traiter les demandes reçues. Afin de promouvoir une culture qui encourage le signalement des actes répréhensibles, la direction doit montrer sa capacité à régler rapidement les problèmes.

I. Introduction

1. Le Comité consultatif de contrôle indépendant (CCCI) a le plaisir de présenter son quinzième rapport annuel, qui porte sur les travaux réalisés de février 2022 à janvier 2023.
2. Le quorum a été atteint pour chacune des réunions, et les membres ont tous signé une déclaration dans laquelle ils confirmaient être libres de tout conflit d'intérêts.
3. Le comité a continué de suivre un ordre du jour permanent fondé sur son mandat, qui détermine les travaux qu'il doit accomplir pour continuer de s'acquitter pleinement de l'intégralité de ses fonctions. En outre, il a été représenté par sa présidente à la septième réunion des comités de contrôle des organismes des Nations Unies, qui s'est tenue en décembre 2022 et dont les résultats lui ont été présentés à sa réunion de janvier 2023.
4. Comme indiqué dans le rapport de l'an dernier, deux nouveaux membres, Marcel Jullier et Gonzalo Castro de la Mata, ont entamé leur mandat au comité en janvier 2022, et le mandat des trois autres membres a été prorogé pour une nouvelle période de trois ans, à compter de janvier 2022 également.
5. Compte tenu de ces changements dans sa composition, le comité a décidé de maintenir Marian McMahan et Verasak Liengsirawat dans leurs fonctions respectives de présidente et de vice-président.

II. Activités de contrôle menées en 2022-23

6. Le comité s'est réuni, en 2022, du 7 au 9 mars, du 23 au 25 mai, du 14 au 16 septembre et le 4 octobre, et, en 2023, du 25 au 27 janvier. La session d'orientation de 2022, destinée aux nouveaux membres, s'est déroulée en ligne, de même que la réunion d'octobre, qui visait à finaliser l'évaluation technique des candidatures reçues pour le poste de Commissaire aux comptes. Les autres réunions se sont tenues en présentiel à Genève et à Bangkok.
7. Le comité sait gré au précédent Directeur général, aux membres de la direction et au personnel du BIT du soutien et de la coopération dont ils ont fait preuve à son égard durant l'année écoulée. Les présentations et les séances d'information organisées à son intention lui ont été, encore une fois, particulièrement utiles. Le comité se félicite également du dialogue engagé sur des questions clés et est conscient des conditions difficiles dans lesquelles l'ensemble du personnel a dû travailler. Il remercie le bureau du Trésorier et contrôleur des finances de lui avoir fourni, ainsi qu'aux experts chargés d'examiner son fonctionnement, d'excellents services de secrétariat tout au long de la période considérée.
8. Lors de ses réunions, le comité s'est entretenu avec de hauts fonctionnaires du Bureau, dont le Directeur général, le Trésorier et contrôleur des finances, le Chef auditeur interne, l'Enquêteur principal, le directeur du Département du développement des ressources humaines, le directeur du Bureau de l'évaluation, le responsable principal de la gestion des risques, le directeur du Département de la programmation et de la gestion stratégiques, la directrice du Département des partenariats et de l'appui aux programmes extérieurs, la directrice du Département de la gestion de l'information et des technologies, le chef du bureau des achats et contrats, ainsi que l'actuel et les précédents responsables des questions d'éthique, afin d'assurer le suivi de questions examinées à ses réunions précédentes et d'obtenir des informations au sujet d'autres questions relevant de son mandat. Le comité a également rencontré la Commissaire aux comptes lors de ses réunions de mai et de septembre 2022.

9. En mai 2022, le comité s'est entretenu avec le Président et Secrétaire exécutif du Corps commun d'inspection du système des Nations Unies. Cette première rencontre a été l'occasion d'aborder des questions qui se posent à l'échelle du système et mobilisent l'attention du Corps commun d'inspection.
10. En janvier 2023, le comité a pu tenir sa réunion au Bureau régional de l'OIT pour l'Asie et le Pacifique, à Bangkok. Les échanges avec le personnel du bureau régional et le personnel des bureaux de pays ont été fort appréciés et ont essentiellement porté sur les difficultés rencontrées par les fonctionnaires dans l'accomplissement de leurs diverses missions et sur les enseignements tirés de ces expériences. À cette occasion, le comité a également pu se rendre sur le site du projet *Ship to Shore Rights* (Droits du navire à terre), projet de coopération pour le développement financé par l'Union européenne. Cette visite a permis aux membres du comité de mieux cerner les mécanismes de supervision et de contrôle des activités financées au titre de la coopération pour le développement ainsi que des initiatives financées par le budget ordinaire. Le comité tient à remercier la direction régionale, le personnel du bureau régional et le personnel des bureaux de pays de lui avoir consacré du temps et d'avoir tout mis en œuvre pour garantir le bon déroulement de sa visite.
11. Comme il est indiqué dans le rapport de l'examen par les pairs présenté ci-après, le fait de se rendre dans un bureau régional est considéré comme une bonne pratique pour les comités de contrôle des organismes des Nations Unies. Le comité souhaiterait reconduire cette pratique tous les trois ans, à chaque rotation de ses membres.
12. Conformément aux bonnes pratiques des comités de contrôle, le comité s'est entretenu en privé avec le Chef auditeur interne, la Commissaire aux comptes et d'autres personnes qu'il a jugé opportun de rencontrer.
13. Le comité a présenté son rapport annuel pour 2021-22 à la 344^e session du Conseil d'administration (mars 2022). Il a en outre apprécié l'occasion qui lui a été donnée de présenter au Conseil d'administration, à sa 344^e bis session (mai 2022), ses observations au sujet des états financiers annuels et du rapport de la Commissaire aux comptes.
14. Le comité a tenu une réunion informelle avec le Conseil d'administration en septembre 2022 et s'est réuni avec le jury de sélection en octobre 2022 pour discuter de son évaluation technique des huit dossiers de candidature pour le poste de Commissaire aux comptes de l'OIT pour la période 2024-2027. Il se félicite de pouvoir échanger avec le Conseil d'administration tout au long de l'année.

III. Activités et avis du comité

A. processus internes et unités administratives

Information financière et états financiers

15. Comme indiqué ci-dessus, en mai 2022, le comité a présenté oralement au Conseil d'administration un compte rendu de son examen des états financiers de 2021, avant que ces derniers ne soient soumis et adoptés à la Conférence. En ce qui concerne ces états financiers pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2021, le comité a noté que le Bureau continuait de présenter ses résultats conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public, garantissant ainsi une présentation cohérente entre les états de l'OIT et ceux d'autres organismes des Nations Unies et entités du secteur public international.
16. Dans ses observations de mai 2022, le comité a indiqué que le Rapport financier accompagnant les états financiers de 2021 fournissait des explications sur les résultats obtenus et les

questions examinées pendant l'année, ce qui aidait le lecteur des états financiers à comprendre ce que représentent ces chiffres au regard des activités de l'OIT.

17. Le comité a en outre constaté que le Bureau avait obtenu une opinion d'audit non modifiée sur les états financiers consolidés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2021. Il a noté avec satisfaction que le plan de vérification extérieure des comptes revu en novembre 2021 avait été pleinement mis en œuvre et s'est notamment félicité du fait que la Commissaire aux comptes soit parvenue à effectuer à distance l'examen des bureaux de pays de l'OIT et de la mise en œuvre des résultats stratégiques 6 et 7.
18. Les échanges du comité avec la Commissaire aux comptes ont notamment porté sur les questions suivantes:
 - L'assurance que les principales modifications apportées aux hypothèses financières utilisées pour évaluer le passif de l'assurance-maladie après la cessation de service (taux d'actualisation et taux d'inflation des frais médicaux) concordent avec la pratique des autres entités des Nations Unies sises à Genève, le cas échéant.
 - Les points à améliorer dans la mise en œuvre des activités relevant des résultats stratégiques 6 et 7 du programme et budget pour 2020-21. Les recommandations concernant les stratégies, politiques et procédures relatives à l'exécution des programmes et à l'efficacité opérationnelle étaient exhaustives et ont toutes été acceptées par la direction.
 - Les points à améliorer recensés dans le cadre de l'examen des accords d'exécution et des systèmes de contrôle dans les bureaux de pays.

► Recommandation 1 (2023)

Le CCCI recommande que la direction tienne compte des recommandations de la Commissaire aux comptes, notamment celles concernant les stratégies, politiques et procédures relatives à l'exécution des programmes et à l'efficacité opérationnelle, lors de l'examen de la mise en œuvre des résultats stratégiques 6 et 7 du programme et budget pour 2020-21. Les recommandations concernant les points à améliorer recensés dans le cadre de l'examen des accords d'exécution et des systèmes de contrôle dans les bureaux de pays devraient également être appliquées sans tarder.

Contrôles internes

19. Le comité s'est félicité une fois encore que le Bureau ait fait le nécessaire pour établir la déclaration relative au contrôle interne dans le cadre de la présentation annuelle des états financiers, pratique de référence adoptée par de nombreuses organisations des Nations Unies. Il a pris note des questions importantes en matière de contrôle interne recensées par la direction en 2021 ainsi que des questions soulevées lors des années précédentes qui appellent des mesures complémentaires ou des améliorations, ou sur lesquelles des progrès ont été réalisés. Plus particulièrement, il a relevé avec satisfaction l'importance accordée aux points mis en évidence dans le cadre de l'examen effectué en 2021 par le Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales (MOPAN), ainsi que les modifications apportées au cadre de gestion du risque institutionnel du BIT.
20. Le comité a conclu de ses discussions avec les auditeurs internes, la Commissaire aux comptes et les membres de la direction au sujet du processus d'élaboration de la déclaration relative au contrôle interne et des résultats présentés que le processus en question semblait robuste. Il a noté que les points à améliorer qui avaient été recensés concernaient essentiellement

l'efficacité des opérations et qu'aucune faiblesse significative concernant l'efficacité globale des contrôles internes n'avait été mise en évidence.

► **Recommandation 2 (2023)**

Le CCCI encourage la direction à mener à bien le plan d'action décrit dans la Déclaration relative au contrôle interne concernant le renforcement des responsabilités et des capacités pour l'obtention de résultats dans le cadre des programmes/projets. Il conviendrait par ailleurs de poursuivre la modernisation des outils de gestion du risque institutionnel et d'organiser davantage de formations.

Gestion des risques

21. Le comité s'est félicité du lancement de la nouvelle plateforme informatique de gestion des risques ainsi que de la révision du modèle de registre des risques stratégiques de l'OIT. D'après les commentaires qu'il a reçus lors de sa visite au bureau régional de Bangkok et au bureau de pays pour la Thaïlande, les utilisateurs trouvent ces nouveaux outils pertinents.
22. Le CCCI a reçu des informations actualisées sur toutes les activités entreprises en 2022 et a pris note des progrès réalisés. L'échéance d'un certain nombre d'activités a été reportée à 2023, y compris celle de l'évaluation du risque de fraude. Le comité espère voir des progrès dans la réalisation de ces activités au cours des mois à venir.
23. Le comité a noté que le taux de suivi de la formation sur les risques pour le groupe cible des fonctionnaires des grades P5 à D2 restait très faible (5 pour cent), alors que l'objectif pour ce groupe était de 75 pour cent. Le comité encourage la direction à continuer de suivre attentivement cette importante initiative, ainsi que d'autres, afin de s'assurer que les responsabilités liées à la gestion des risques restent claires et que chacun s'en acquitte comme il convient, et que l'OIT applique lorsqu'il y a lieu les meilleures pratiques recensées dans l'ensemble des organismes du système des Nations Unies.
24. S'agissant de la gestion de la continuité des opérations, le comité a noté que l'Organisation était parvenue tout au long de l'année 2022 à poursuivre ses activités sous diverses formes, en ligne ou en présentiel. En 2021, le Corps commun d'inspection a réalisé un examen des pratiques mises en œuvre pour assurer la continuité des activités pendant la pandémie dans l'ensemble du système des Nations Unies, y compris à l'OIT. Des progrès ont été réalisés dans ce domaine, mais le comité a noté que l'actualisation des plans de continuité des activités au siège de l'Organisation avait été reportée à 2023. Le comité invite la direction à assurer le suivi des questions mises en évidence afin de se préparer aux défis de demain.

Département de la gestion de l'information et des technologies

25. Dans le cadre de l'orientation des nouveaux membres du comité, le Département du développement des ressources humaines a fourni à ces derniers des informations actualisées sur la composition et la structure du personnel. Les efforts actuellement déployés en faveur de la diversité et de l'inclusion ont été abordés. Les actions menées pour parvenir à la parité femmes-hommes ont été présentées, et des informations ont été fournies sur les délais de recrutement.
26. Dans le rapport qu'il a soumis au Conseil d'administration en mars 2021, le comité invitait la direction à faire en sorte que le recensement des compétences aboutisse à un résultat susceptible d'aider à prendre les mesures nécessaires pour répondre aux besoins actuels et futurs de l'Organisation en matière de ressources humaines.

27. Le comité a examiné l'état d'avancement du recensement des compétences auquel le Département du développement des ressources humaines procède actuellement en s'appuyant sur l'expérience acquise dans le cadre du projet pilote de recensement des besoins futurs en matière de compétences mené à bien par l'Unité d'innovation organisationnelle pour le compte de l'équipe mondiale d'appui technique du Service des compétences et de l'employabilité du Département des politiques de l'emploi. Le comité a pris note du modèle en six étapes adopté sur la base du projet pilote et des initiatives prises pour étendre ce modèle aux domaines techniques, dans un premier temps, puis au reste des activités du Bureau. Le rapport d'exécution actualisé indique que tous les groupes prioritaires (les spécialistes techniques et le personnel d'appui) auront procédé au recensement de leurs compétences d'ici à la fin de 2023.
28. Le comité continue de considérer que la gestion des ressources humaines est l'un des principaux moteurs du changement au service de la performance de l'OIT. Il tient à rappeler qu'il importe que l'Organisation fasse preuve d'efficacité à cet égard dans le cadre de la mise en œuvre de sa Stratégie en matière de ressources humaines (2022-2025).

► **Recommandation 3 (2023) – Suivi de la recommandation 1 (2022)**

Le comité encourage la direction à mener à bien le recensement des compétences des groupes prioritaires en 2023, comme prévu. Le comité est convaincu que les résultats de cet exercice seront utiles à la mise en œuvre de la Stratégie de l'OIT en matière de ressources humaines (2022-2025) et du plan d'action pour l'apprentissage qui lui est associé.

Département de la gestion de l'information et des technologies

29. Le comité a pris connaissance des résultats du rapport du Corps commun d'inspection sur la gouvernance en matière de cybersécurité publié en 2022. Si les résultats de l'OIT sont positifs à l'issue de cette évaluation, celle-ci a également donné lieu à une série de recommandations que le Bureau pourrait suivre s'il souhaite améliorer encore sa cyberrésilience.
30. Le comité a noté que la direction prévoyait d'examiner chacune de ces recommandations afin d'évaluer le coût de leur mise en œuvre et leurs effets. Compte tenu des décisions prises par le Bureau, il est proposé d'intégrer les rapports de situation aux documents fournissant un point annuel à l'intention du Conseil d'administration. Le comité demandera en outre à être régulièrement tenu informé des progrès accomplis sur ces questions ainsi que sur la mise en œuvre globale de la Stratégie de l'OIT en matière de technologies de l'information.

B. Fonctions de contrôle interne et externe

Audit interne

31. Le comité s'est régulièrement entretenu avec le Chef auditeur interne et d'autres membres du Bureau de l'audit interne et du contrôle (IAO) pour examiner l'état d'avancement du plan de travail biennal.
32. Le comité a noté que l'IAO avait établi un plan stratégique pour 2021-2026, dans lequel il présente sa vision, sa mission et les objectifs qu'il doit atteindre pour être le plus efficace possible dans le contexte du plan stratégique et du programme et budget de l'OIT. L'IAO a commencé à mettre en œuvre ce plan avec l'approbation de la direction.

33. En 2022, l'IAO a produit neuf rapports sur des audits d'assurance-qualité et trois notes consultatives. L'un des rapports d'audit d'assurance-qualité concernait un bureau extérieur, quatre concernaient le siège et quatre autres portaient sur un projet de coopération pour le développement. Sur les trois notes consultatives, deux étaient consacrées à des cas d'atteinte à la sécurité des données survenus au cours de l'année.
34. Le comité a noté avec satisfaction que l'IAO avait fait des progrès dans le domaine de la publication de rapports en 2022. Il avait auparavant constaté que la pandémie avait mis un sérieux coup de frein aux activités de l'IAO, tant au siège que dans les bureaux extérieurs, et se félicite que le plan de travail ait été respecté cette année. Le comité compte que l'IAO continuera de mettre à profit ses accords à long terme avec des cabinets de conseil internationaux pour réaliser des audits et renforcer ses compétences en matière d'analyse de données et d'audit numérique, et qu'il développera sa capacité à mener des audits à distance.
35. S'agissant des sept recommandations stratégiques formulées dans le rapport du Chef auditeur interne présenté au Conseil d'administration pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2022, et des recommandations détaillées formulées dans les neuf rapports d'audit d'assurance-qualité, le comité encourage la direction à apporter des améliorations dans les domaines où des lacunes structurelles ont été décelées dans les contrôles internes, dans la mesure du possible.
36. Le comité a pris bonne note de l'audit d'assurance-qualité de la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel (CAPS), qui faisait suite au rapport précédent, publié en 2018. Il note les progrès accomplis au regard de plusieurs recommandations, mais demeure préoccupé par les trois recommandations d'importance critique et les six recommandations d'importance élevée qui concernent le système de contrôle opérationnel. Il invite la direction à prendre des mesures correctives pour réduire autant que possible le risque mis en évidence et mettre en œuvre lesdites recommandations.

Enquêtes

37. Le comité a reçu des informations actualisées sur le travail effectué par l'équipe d'enquête de l'IAO. Il a noté avec satisfaction que 52 cas avaient fait l'objet d'un rapport ou avaient été transmis, et qu'un rapport devait être établi pour 25 autres cas. Le Conseil d'administration souhaitera peut-être noter que 81 cas en cours ont été reportés à 2023, alors que 60 cas avaient été reportés à 2022. Pour faire face à la charge de travail, il faut assurer la stabilité des effectifs au sein de l'équipe d'enquête et considérer cette stabilité comme une priorité, afin de promouvoir au sein de l'OIT une culture qui encourage le signalement des actes répréhensibles et la mise en œuvre de mesures visibles pour régler rapidement les problèmes détectés.
38. Comme indiqué en 2022, le comité avait demandé que soit établie une synthèse des procédures en vigueur au BIT concernant le traitement des actes répréhensibles. La direction a fait suite à cette demande, et le comité note avec satisfaction qu'un diagramme a été mis au point et publié sur le site Web public de l'OIT et sur l'Intranet du BIT en mai 2022. Il se félicite que ce diagramme soit mis à jour si nécessaire, afin d'encourager et de faciliter le signalement des actes répréhensibles.

► **Recommandation 4 (2023)**

La direction devrait veiller à ce que l'Unité d'enquête et d'inspection du Bureau de l'audit interne et du contrôle dispose d'effectifs adéquats qui lui permettent de traiter les demandes reçues. Afin de promouvoir une culture qui encourage le signalement des actes répréhensibles, la direction doit montrer sa capacité à régler rapidement les problèmes.

Bureau de l'évaluation

39. Le comité s'est réuni avec le Directeur du Bureau de l'évaluation, qui lui a fourni des informations actualisées sur le Rapport d'évaluation annuel 2021-22 et a fait le point sur les activités d'évaluation et les réalisations prévues en 2022-23. Les résultats de l'évaluation indépendante de haut niveau de la réponse de l'OIT au COVID-19 lui ont aussi été communiqués. Le comité note avec intérêt les résultats globalement positifs de cette évaluation et la capacité de l'OIT à s'adapter au changement.
40. Le comité se réjouit à l'idée de poursuivre ses réunions régulières avec le Bureau de l'évaluation pour continuer à exercer sa mission de contrôle dans le cadre d'une coordination efficace avec les fonctions d'audit interne et externe.

Commissaire aux comptes

41. En ce qui concerne le rapport de la Commissaire aux comptes au Conseil d'administration sur les opérations financières de l'OIT (ci-après le «rapport détaillé»), le comité tient à exprimer ses remerciements à la Commission de vérification des comptes de la République des Philippines pour son examen de la mise en œuvre des résultats stratégiques 6 et 7 du programme et budget 2020-21.
42. Le comité souligne qu'il appuie les recommandations formulées au sujet des stratégies, politiques et procédures relatives à l'exécution du programme et à l'efficacité opérationnelle. Il apprécie l'exhaustivité de l'examen réalisé par la Commissaire aux comptes et se réjouit que toutes les recommandations aient été acceptées par la direction. Il encourage celle-ci à les mettre en œuvre sans délai.
43. S'agissant de l'examen par la Commissaire aux comptes des accords d'exécution et des systèmes de contrôle dans les bureaux de pays, le comité souscrit également aux recommandations relatives aux contrôles et au respect des politiques, afin de promouvoir une mise en œuvre efficace et efficiente des politiques, processus et procédures en vue de la réalisation des objectifs de l'OIT.

Éthique

44. Le comité est satisfait des progrès accomplis par l'OIT en ce qui concerne la nomination d'un responsable des questions d'éthique à plein temps. L'Organisation se conforme ainsi aux meilleures pratiques en la matière observées dans le système des Nations Unies. Le comité s'est réuni avec l'ancien puis avec le nouveau responsable des questions d'éthique tout au long de l'année.
45. Le comité note que le nombre de demandes de conseils sur des questions de déontologie a doublé entre 2021 et 2022. Il constate, d'après le plan de travail, qu'une stratégie de sensibilisation est en cours de préparation ainsi que de nouvelles formations en ligne, et qu'il est prévu d'organiser une enquête sur les questions d'éthique à l'échelle de l'Organisation, d'élaborer des politiques et de procéder à un examen des informations reçues. Ces initiatives sont ambitieuses et le comité suivra leur progression avec intérêt.

IV. Gouvernance interne du comité

A. Suivi des recommandations précédentes

46. Le comité a reçu de la direction des informations actualisées sur la suite donnée aux trois recommandations qui figurent dans son quatorzième rapport annuel. Il a pris note des progrès réalisés au regard de deux des recommandations ci-dessus, portant sur le Département du développement des ressources humaines, l'audit interne et les enquêtes.
47. En ce qui concerne la recommandation 3 (2022), qui encourage la direction à appliquer les recommandations formulées par la Commissaire aux comptes dans son rapport détaillé pour l'année 2020, le comité note que la Commissaire aux comptes a fourni des informations actualisées dans l'annexe A de son rapport détaillé pour 2021, publié en avril 2022, et qu'elle continuera de suivre la mise en œuvre de toute recommandation en suspens dans le rapport qu'elle publiera cette année.

B. Examen par les pairs

48. Dans son rapport de 2019 sur les comités d'audit et de contrôle des entités du système des Nations Unies, le Corps commun d'inspection a recommandé que tous les comités de contrôle des Nations Unies fassent établir une évaluation indépendante de leurs activités tous les trois ans. À la sixième réunion des comités de contrôle du système des Nations Unies, tenue en décembre 2021, les présidents des comités ont accepté l'idée d'une évaluation indépendante de leurs activités, idée également approuvée par le Conseil des chefs de secrétariat. Les deux groupes ont estimé qu'il serait plus acceptable de procéder à cette évaluation tous les cinq ans, comme le veut la règle en vigueur pour la fonction d'audit interne.
49. Les présidents ont proposé que cette évaluation indépendante soit effectuée par des pairs, à savoir par des membres des comités de contrôle du système des Nations Unies, au lieu d'être confiée à un organisme extérieur. Ils ont estimé que cela serait plus économique et plus efficace, eu égard au caractère unique du mandat des organes de contrôle des Nations Unies et au peu d'expertise dont disposent les organismes extérieurs dans ce domaine. Cette approche faciliterait en outre la mise en commun des meilleures pratiques et des enseignements tirés de l'expérience. En conséquence, un groupe de travail a été chargé d'élaborer une procédure pour l'examen des activités des organes de contrôle des Nations Unies, ainsi que des directives détaillées à l'intention des membres des comités de contrôle.
50. En accord avec la direction de l'OIT, le comité a accepté de participer en 2022 à un projet pilote concernant cette procédure d'examen par les pairs. Dans ce cadre, une équipe de trois présidents ou anciens présidents d'autres comités de contrôle du système des Nations Unies a examiné et évalué de manière indépendante le fonctionnement du CCCI au regard de son mandat et des meilleures pratiques recensées au sein du système. Le résumé de cet examen est annexé au présent rapport. Le comité est satisfait de l'évaluation positive qu'il a reçue et remercie la direction et le Conseil d'administration de s'être prêtés à l'exercice.
51. Comme il est indiqué dans le résumé, des bonnes pratiques ont été recensées dans plusieurs domaines, ainsi que des pistes d'amélioration. Concernant ces dernières, le comité est heureux d'annoncer que plusieurs améliorations ont déjà été apportées, à savoir:
 - a) tenir au moins une réunion dans un bureau régional et, à cette occasion, visiter des sites de projet;
 - b) rétablir une réunion informelle annuelle avec le Conseil d'administration consacrée à des questions plus stratégiques.

52. Les autres recommandations concernent les améliorations suivantes:
- a) L'expertise nécessaire au sein du comité devrait faire l'objet d'un recensement et être mise à la disposition du comité en fonction de ses besoins.
 - b) Il importe que le comité se rende dans des bureaux extérieurs, et pas uniquement dans les bureaux régionaux, afin de mieux apprécier les difficultés et les risques existants.
 - c) Le comité et le Bureau de l'évaluation devraient mieux définir le niveau de collaboration afin d'amener les différentes entités exerçant des fonctions de contrôle à mener une discussion conjointe sur les plans de travail et les résultats, et envisager cette collaboration comme un élément concourant à améliorer l'efficacité et l'efficience de l'ensemble des fonctions de contrôle.
 - d) Il est possible de mieux faire connaître et expliquer la valeur ajoutée du travail du comité à la direction de l'OIT et au Conseil d'administration, et de promouvoir l'intérêt de ce travail.
 - e) Le comité gagnerait peut-être à établir une stratégie de communication annuelle avec le Bureau et à mettre en avant son rôle et son travail à d'autres occasions que la publication de son rapport annuel et ses réunions officielles avec le Conseil d'administration.
 - f) Il est possible d'améliorer encore davantage la coordination et la coopération entre tous les acteurs du contrôle. Le comité pourrait envisager d'organiser chaque année des réunions lors de la période d'approbation des plans de travail annuels afin d'encourager de telles synergies.
53. Le comité continuera d'évaluer la possibilité de mettre en œuvre ces recommandations et informera le Conseil d'administration des progrès réalisés à cet égard dans ses communications futures.

C. Autoévaluation et retour d'information des parties prenantes

54. Le comité a procédé à son autoévaluation annuelle en décembre 2022. Dans l'ensemble, il a été estimé que ses activités avaient atteint leurs objectifs, voire les avaient dépassés. Un certain nombre de changements administratifs seront mis en œuvre au cours de l'année, mais, globalement, aucune modification sensible des procédures opérationnelles n'a été recommandée.
55. Tout autre changement découlant de l'autoévaluation faite par le comité sera effectué au stade de la mise en œuvre des améliorations suggérées lors de l'examen par les pairs.

D. Plan de travail pour 2023

56. En 2023-24, les travaux du comité continueront de porter principalement sur les aspects suivants de son mandat: états financiers et vérification extérieure des comptes; audit interne et enquêtes; gestion des risques et contrôles internes; questions d'éthique; respect des règles et probité. Le comité veillera tout particulièrement à la cohérence des activités de contrôle, compte tenu des changements opérés par le nouveau Directeur général dans la direction et la structure de l'Organisation.

Genève, le 7 février 2023

(Signé) M^{me} Marian McMahon
FCPA, FCA,
Présidente

► Annexe

Résumé – Examen par les pairs des activités du Comité consultatif de contrôle indépendant de l'Organisation internationale du Travail

En novembre 2021, la direction de l'Organisation internationale du Travail et le Comité consultatif de contrôle indépendant (CCCI) de l'OIT ont accepté l'idée d'un examen indépendant par les pairs des activités du CCCI dans le cadre d'un projet pilote mené à l'échelle du système des Nations Unies et visant à mettre au point un mécanisme d'examen par les pairs à l'intention des comités d'audit et de contrôle des entités des Nations Unies. Le groupe d'experts chargé de réaliser cet examen a commencé ses travaux en mars 2022, menant d'abord des entretiens en ligne avec des fonctionnaires clés du BIT. Il s'est ensuite rendu au siège de l'OIT, à Genève, du 22 au 24 mai 2022, pour y rencontrer les membres du CCCI et mener de nouveaux entretiens, en face à face, avec des fonctionnaires du Bureau ainsi qu'avec des représentants du Conseil d'administration. En plus de ces entretiens, le groupe d'experts a examiné des documents, des rapports annuels et des comptes rendus de réunions pertinents qui étaient disponibles en ligne.

Le rapport rend compte de l'évaluation indépendante par les pairs réalisée par le groupe d'experts, qui visait principalement à déterminer si les activités du CCCI étaient conformes au mandat de ce dernier ainsi qu'aux critères énoncés par le Corps commun d'inspection. L'évaluation avait également pour objectif de mettre à l'essai un système d'examen par les pairs et de faire rapport à ce sujet lors de la septième réunion des présidents des organes de contrôle des Nations Unies, qui s'est tenue à la fin de 2022. Le groupe d'experts a axé son travail sur les 13 critères de bonnes pratiques fixés par le Corps commun d'inspection dans son rapport sur les comités d'audit et de contrôle des entités des Nations Unies ([JIU/REP/2019/6](#)).

De l'avis du groupe d'experts, le CCCI de l'OIT respecte dans l'ensemble les 13 critères de bonnes pratiques relatifs au fonctionnement des comités de contrôle énoncés dans le document [JIU/REP/2019/6](#) ainsi que les termes de son mandat. Cela témoigne de la volonté et de l'engagement manifestes du CCCI de s'acquitter de ses missions essentielles en tant que comité d'audit/de contrôle. Au regard de l'évaluation réalisée sur la base des 13 critères susmentionnés, le groupe d'experts a conclu que le fonctionnement du CCCI avait atteint un degré élevé de maturité. L'OIT a mis en place un cadre d'action robuste et a fait le nécessaire pour assurer la totale indépendance du CCCI en prévoyant que celui-ci rende compte directement au Conseil d'administration, tout en fournissant des avis au Directeur général. La structure et la composition du CCCI sont parfaitement adéquates, et le comité est bien doté en ressources et bénéficie de l'appui d'un secrétariat à mi-temps, assuré par deux fonctionnaires. La sélection des membres du CCCI a été confiée à un organisme extérieur, dans un souci d'indépendance. Chacun des cinq membres du comité est ainsi recruté à l'issue d'un processus de sélection rigoureux conduit en externe. Les membres actuels du CCCI viennent de différentes régions du monde et apportent toute l'expertise voulue pour un tel comité, étant tous des spécialistes chevronnés du contrôle dans les domaines de la finance, de l'audit et de l'inspection. Le fonctionnement du CCCI est conforme aux bonnes pratiques pour ce type d'organe, notamment au regard des éléments suivants: un secrétariat bien établi, un plan de travail annuel, des rapports réguliers aux instances dirigeantes, un calendrier des réunions périodiques et des échanges suivis avec tous les acteurs concernés.

Le groupe d'experts a confirmé que, grâce à son plan de travail annuel et à ses échanges avec les parties concernées, le CCCI parvenait à s'acquitter pleinement de sa mission, notant toutefois que l'examen par le comité des états financiers pâtissait du délai insuffisant qui lui était accordé pour formuler ses observations. S'il n'a pas pu se réunir en présentiel à cause du COVID-19, le comité a rapidement pris des dispositions pour tenir toutes ses réunions par visioconférence pendant cette période.

Une fois par an, le comité présente un rapport au Conseil d'administration et se réunit avec lui. À cet égard, le groupe d'experts a noté que les échanges entre le comité et le Conseil d'administration se limitaient à cette réunion annuelle et que le rôle de conseil du CCCI pourrait être affermi, ce qui renforcerait la valeur ajoutée apportée au Conseil d'administration. Il a toutefois reconnu que des échanges et des communications plus fréquents alourdiraient la charge de travail du comité et de sa présidente.

Le groupe d'experts a noté que le travail du CCCI était reconnu et apprécié par tous les interlocuteurs qu'il avait rencontrés, et il ne fait aucun doute que le comité défend avec succès des évolutions essentielles au sein de l'Organisation, concernant notamment des questions stratégiques, l'instauration d'une fonction de déontologie à plein temps, le recensement stratégique des effectifs, la cybersécurité et d'autres risques nouveaux. Le groupe d'experts a recensé des moyens de renforcer l'action du comité. Il s'agirait par exemple de mieux coordonner la planification des travaux de la Commissaire aux comptes, de l'auditeur interne et du Bureau de l'évaluation, de s'appuyer sur l'évaluation pour améliorer la compréhension qu'a le comité des risques liés aux programmes et d'intensifier les échanges avec le Conseil d'administration. Enfin, le groupe d'experts a également recensé un grand nombre de bonnes pratiques, qu'il entend présenter en décembre 2022 à la septième réunion des présidents des organes de contrôle des Nations Unies.